



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE AFFAIRES JURIDIQUES
ET PATRIMOINE

DCPAJI_AR2023_0045

Arrêté de Mainlevée

42 rue de Cassel

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération n°1 du 13 septembre 2020 et l'arrêté de délégation n°2023-13 de Madame Bérengère DURET, Adjointe au Maire en date du 9 mai 2023,

Vu les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-24 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 511-1 à L 511-7 et L 521-1 à L 521-4 du code de la construction et de l'habitation,

Vu l'arrêté de péril ordinaire en date du 27 décembre 2016 relatif à l'immeuble sis à TOURCOING, 42 rue de Cassel, cadastré section CT 92, vendu le 7 septembre 2018 à M. et Mme BENLARIBI-HAMLA Ali, domiciliés 118 rue du Docteur Louis Delegrange à TOURCOING et prescrivant les travaux suivants :

- réfection du chéneau délabré en façade arrière y compris extraction de la végétation sauvage et réparation de la maçonnerie dégradée,
- dépose des faux-plafonds endommagés de la chambre du premier étage côté jardin.

Vu le rapport de la Direction de l'Aménagement, de l'Habitat et du Développement Economique du 16 juin 2023 constatant l'exécution des travaux, dans les règles de l'art,

Considérant que cet immeuble ne présente plus de danger pour la sécurité publique.

ARRETONS

Article 1 – Sur la base du rapport susvisé, il est pris acte de la réalisation des travaux en adéquation aux prescriptions ordonnées ce qui met fin au péril. En conséquence, il est prononcé la mainlevée de l'arrêté de péril ordinaire du 27 décembre 2016 ;

Article 2 – Le présent arrêté de mainlevée sera notifié aux propriétaires ;

Article 3 – La date de notification fait courir le délai de deux mois de recours contentieux contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX ;

Article 4 – Ledit arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du NORD ;

Article 5 – Une copie sera adressée au Procureur de la République, à la Caisse d'Allocations Familiales du NORD, au Gestionnaire du Fonds de Solidarité pour le Logement de TOURCOING et au Président de la Métropole Européenne de LILLE.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le 22 juin 2023

**Par délégation du Maire
Bérengère DURET
Adjointe à l'Habitat et au Logement**



Télétransmis en Préfecture le
Publié sur le site de la Ville le

- 5 JUIL. 2023

- 5 JUIL. 2023

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_AR2023_045 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 05/07/2023

Objet : Arrêté de Mainlevée - 42 rue de Cassel

Nature : Arrêtés réglementaires

Matière : Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des comm

Date de télétransmission : 05/07/2023 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DCPAJI_AR2023_0045 - Arr_t_ de Mainlev_e - 42 rue de Cassel.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20230705-DAJI_AR2023_045-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 05/07/2023

